

# Réglement Trail de la Colline 2022

## ORGANISATION

Le Trail de la Colline (TDLC) est organisé par l'association Saintois Triathlon domiciliée 6 rue du parc, 54115 Thorey-Lyautey.

## EPREUVES ET PARCOURS

Lieu: Colline de Sion, Saxon-Sion, 54330

Date: 02 Octobre 2022

### Parcours:

- 25 km, +/- 900 mètres de dénivelé positif - Départ : 9h40  
Ravitaillement : Km n°8, 19 et arrivée  
Barrière horaire: 3H15 de course au KM19.
- 9 km, +/- 250 mètres de dénivelé positif - Départ : 10h00  
Ravitaillements : Arrivée  
Barrière horaire: Aucune
- 15 km, +/- 450 mètres de dénivelé positif - Départ : 10h20  
Ravitaillements : Km n°7 et arrivée  
Barrière horaire: Aucune

L'organisation se réserve la possibilité de modifier légèrement les parcours, ne faisant pas évoluer la distance de + ou - 10% par-rapport aux distances annoncées ci-dessus.

Ces épreuves sont régies par les règles sportives FFA des manifestations hors stade.

## PARTICIPATION

Le 25 KM est ouvert aux coureurs individuels nés en 2002 et avant.

Le 15 KM est ouvert aux coureurs individuels nés en 2004 et avant.

Le 10 KM est ouvert aux coureurs individuels nés en 2006 et avant.

Les mineurs devront justifier d'une autorisation parentale à présenter au retrait du dossard.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

D'une photocopie de la licence en cours de validité à la date de la manifestation, FFA ou FFTRI. Les licences des autres fédérations sportives ne pourront pas être acceptées.

Ou pour les non licenciés, d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

La photocopie de la licence ou le certificat médical doit être fourni à l'organisation lors de l'inscription ou au moment du retrait du dossard. Sans ces pièces justificatives, aucun dossard ne pourra être délivré

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

## **INSCRIPTIONS / DROITS D'ENGAGEMENT**

25 KM: Tarif unique de 20 € (plus frais de gestion du site d'inscription).

15 KM: Tarif unique de 14 € (plus frais de gestion du site d'inscription).

9 KM: Tarif unique de 8 € (plus frais de gestion du site d'inscription).

Les inscriptions se font exclusivement par paiement en ligne sécurisé via le site de l'épreuve. La date limite est fixée au jeudi 29 septembre à 23h59. Un certificat médical ou licence devra être téléchargé, ou à défaut, présenté lors du retrait du dossard.

## **REMISE DE DOSSARDS**

Le retrait des dossards se fait sur le site de la Colline de Sion, dans la salle réservée à cet effet le dimanche 02 octobre de 7h30 à 9h50, au magasin DECATHLON Houdemont le vendredi 30 septembre de 17h30 à 19h30 ou le samedi 1er octobre de 9h à 12h au supermarché G20 de Vézelize.

## **ATTENTION :**

Le dossard sera remis au coureur si et seulement:

- La copie d'un certificat ou d'une licence a été fournie lors de l'inscription en ligne ou lors du retrait des dossards. Les documents seront conservés par l'organisation).
- Le coureur présente une pièce d'identité avec photo.

## **SEMI AUTONOMIE**

Les épreuves du Trail de la Colline se déroulent en semi-autonomie. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...).

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

L'assistance individuelle est uniquement autorisée 20 mètres avant et 20 mètres après les ravitaillements en dehors de ces zones elle est interdite, de même que l'accompagnement en course.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé. Une zone de propreté sera installée au niveau du ravitaillement et devra impérativement être utilisée.

## **EQUIPEMENT**

Matériel obligatoire : Aucun

Matériel recommandé :

- Téléphone portable
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Veste imperméable coupe-vent en cas de mauvais temps
- Sifflet

Les bâtons ne sont pas autorisés sur ces épreuves.

## **DOSSARDS**

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre, il est interdit de positionner le dossard dans le dos. Le dossard doit être visible pendant la totalité de la course.

## **ANNULATION /ECHANGE ET REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf accident et maladie.

En cas d'annulation par le concurrent, l'organisation devra être prévenue avant le 20 septembre 2021 à 18h, et un certificat (maladie, accident) devra nous être envoyé dans un délai de 8 jours après la course à l'adresse suivante : Saintois Triathlon, 6 rue du parc, 54115 Thorey-Lyautey).

Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Le montant du remboursement sera à la hauteur du prix de l'inscription, moins 5 euros, conservés pour frais d'organisation.

L'échange avec un nouveau concurrent est possible jusqu'au 29 septembre 2021 à 23h59. Des frais de 3 euros seront appliqués pour un échange après le 20 septembre.

Pour les échanges de dossard, l'opération doit être réalisée directement sur le site d'inscription via l'option "Transférer".

Si vous décidez de céder votre dossard à une connaissance / un ami, l'organisation ne gèrera en aucun cas le transfert du montant de votre inscription.

Si cela n'a pas été officialisé auprès de l'organisation, toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée sans aucun remboursement possible. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Annulation exceptionnelle :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation (AUTRE COVID-19, voir article ci-dessous), aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

L'organisation se réserve également le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, non-accord d'un service de l'état... )

## **COVID-19**

L'organisation pourra faire appliquer une réglementation non stipulée dans ce règlement selon la situation sanitaire du moment. Dans tous les cas, l'organisation appliquera au minimum les consignes imposées par la préfecture en matière de normes sanitaires.

A l'exception de tout autre motif, les droits d'inscriptions seront proposés au remboursement (hors frais de gestion bancaire) en cas d'annulation forcée liée au virus.

## **SÉCURITÉ**

La sécurité est assurée par une équipe de secouristes.

Ce poste est en liaison avec le PC Sécurité qui est implanté sur le site de départ/arrivée. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, en cas de nécessité. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC sécurité
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Le n° de téléphone du PC Sécurité sera indiqué au dos du dossard.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Sécurité, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») 112.

## **CHUTES D'ARBRES**

Le Trail de la Colline est une course nature qui traverse des parties boisées.

L'organisation insiste sur le risque de chutes de branches et/d'arbres durant l'épreuve et demande à tous les participants ( coureurs, bénévoles, spectateurs ) d'y être particulièrement vigilant.

Cette vigilance doit être en rapport avec les conditions météorologiques constatées.

En cas de vents violents, l'organisation s'autorise à interrompre la course pour garantir la sécurité de tous.

## **PRÉSENCE DE TIQUES**

L'organisation insiste également sur les risques liés aux piqûres de tiques et rappelle que toutes les informations sont disponibles sur le site internet de l'épreuve et sur l'aire d'accueil des coureurs.

## **ASSURANCE**

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle.

## **BLESSURE**

Le trail de la colline est une épreuve sportive qui se déroule dans un espace naturel et changeant. L'organisation se dégage de toute responsabilité concernant d'éventuelles blessures contractées sur le parcours.

## **BARRIÈRES HORAIRE/ ABANDONS**

Sur L'EXPEDI'SION: Barrière horaire au bout de 3h15 de course au KM 19. Passé 3h15 de course, les coureurs n'ayant pas atteint le KM 19 (ravitaillement 2 à Vaudémont) seront disqualifiés et devront remettre leur dossard à l'organisation. Une navette sera mise à disposition pour les ramener au lieu de départ.

Sur LA TRADI'SION (15km) et la SENZA'SION (9km), aucune barrière horaire pour finir le parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche ou le PC en précisant son numéro de dossard.

## **RÉCOMPENSES/ REMISE DES PRIX**

Chaque participant recevra un cadeau lors du retrait de son dossard.

Les résultats seront proclamés aux alentours de 12h30 sur le site départ / arrivée. Ils seront en ligne sur le site internet de l'épreuve dans la journée.

La remise des prix aura lieu dans la foulée. Seront récompensés les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du scratch pour chacune des deux épreuves.

## **DROIT D'IMAGE**

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du TDLC ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au TDLC, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation aux courses du TDLC se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation. Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.

## **ACTIONS DE PREVENTION EN MATIERE DE SANTE CONTRE LE DOPAGE**

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement celles relatives à la lutte contre le dopage.

## **PENALISATION - DISQUALIFICATION**

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

### **MANQUEMENT AU REGLEMENT PENALISATION – DISQUALIFICATION**

- Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : disqualification immédiate.
- Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) : disqualification immédiate
- Non-assistance à une personne en difficulté : disqualification immédiate
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste : disqualification immédiate

### **RESPECT DU SITE : ECO RESPONSABILITE - SAVOIR ETRE - BRUIT**

Site naturel :

La colline de Sion est un territoire riche en biodiversité : au-delà de ses étoiles, elle possède 2 Espaces Naturels Sensibles (la pelouse calcaire de Vaudémont et les vergers haute-tige) , une faune et une flore diversifiées et sensibles, une forêt préservée : le Trail de la Colline veut vous faire découvrir (ou redécouvrir ... ) ce site remarquable et s'impose de rendre la colline dans l'état dans laquelle nous l'aurons trouver...

Actions mises en place par l'organisation :

- utilisation d'un balisage éphémère
- nettoyage de l'ensemble de la manifestation après la course
- mise en place de zones de propreté à chaque ravitaillement
- limitation des déchets non recyclables (éco-cup offerts à chaque participant pour le ravitaillement d'arrivée, éco-cup consigné pour la buvette)
- privilégier des produits éco-responsables
- tri des déchets (utilisation de container de recyclage, mise en place de récupération des déchets organiques pour le compost...)
- sensibilisation des participants sur la richesse du parcours (faune, flore, espace protégé...) mais aussi sur la fragilité du milieu naturel et la nécessité de le protéger
- disqualification des participants qui, malgré nos consignes, nuiraient aux autres et à la nature en dégradant ou polluant le parcours (nous vous demandons une attention toute particulière pour vos emballages de gels et barres énergétiques).

Bruit :

Le site est encore et toujours un site spirituel : le Trail devra cohabiter avec les paroissiens de la basilique, la communauté des sœurs clarisses, résidentes permanentes du site de Sion, et les badauds en quête de sérénité.

Nous nous devons donc d'apporter une attention toute particulière à notre niveau sonore, gage de respect des autres usagers du site.

*Modification du règlement : ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 1er septembre 2022. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve.*